

Procès verbal

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Céline CHEMLA.

Secrétaire de la séance : Joëlle FORCET

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Approbation du PV de la séance du 20 avril 2026
- ONF : convention de mandat pour l'émission de la facturation par l'ONF
- Maison Perrault : MEP + Appartement communal : choix des entreprises retenues
- Demande de subvention à la Région pour le logement communal Maison Perrault

Informations et questions diverses :

- Présentation de l'Association Le Transfo par Louise Nicolas de Lamballerie
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Réflexion sur l'usage de la Maison de la Nature et sur les futurs bureaux de la RNR
- Sous location des appartements communaux
- Devis pour les travaux sur le caniveau de Lurgues
- Devis pour le remplacement de l'armoire du défibrillateur
- Point sur le poste de Didier Labadens
- Gratification du stagiaire berger

Délibérations du conseil :

ONF - Facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier (N° DE_2026_030)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique en forêts publiques à compter du 1^{er} septembre 2026 et de la proposition de l'ONF de leur donner mandat pour émettre et déposer les factures relatives à la vente de bois sur Chorus Pro pour le compte de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur Chorus Pro pour le compte de la Commune,
- de conserver en Mairie la facturation relatives aux ventes de bois.

Délibération : adoptée

Création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault - Rapport de la CAO (N° DE_2026_031)

Madame le Maire présente, conformément au PV de la CAO du 04/06/2026, le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'œuvre pour la création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à :

- Organiser une consultation directe concernant le lot n'ayant pas reçu d'offre, soit le lot n°3 Electricité.
- Signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux :

LOT	Entreprise	Maison de l'Ecrit Pyrénéen Offre HT
N°1 – Gros-Œuvre	SOCABAT	69 535.15 €
N°2 – Plomberie CVC	SAMD	10 492.43 €
N°3 – Electricité	Infructueux	
N°4 – Doublage et cloisons	OLIVEIRA ROGEL	17 500.00 €
N°5 – Menuiseries extérieures	SOCABAT	7 611.47 €
N°6 – Revêtements souples	RPSO	3 352.02 €
N°7 – Revêtements durs	OLIVEIRA ROGEL	7 750.00 €
N°8 – Menuiseries intérieures	SOCABAT	10 636.07 €
N°9 – Fumisterie	BATIFEU	2 790.22 €

Délibération : adoptée

Création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault - Consultation directe des entreprises pour le lot infructueux de la consultation n°TPA41215 (N° DE_2026_032)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la CAO et du Conseil Municipal de consulter directement les entreprises pour le lot infructueux relatif à la consultation n°TPA41215.

Pour mémoire, le lot infructueux est le n°3 – électricité.

Après négociation directe avec les entreprises ayant accepté de remettre une offre pour le lot n°3 – électricité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'entreprise AMI Elec pour un devis d'un montant de 12 766.66 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce devis.

Délibération : adoptée

Création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault - Rapport de la CAO (N° DE_2026_033)

Madame le Maire présente, conformément au PV de la CAO du 04/06/2026, le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'œuvre pour la création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à :

- Organiser une consultation directe concernant le lot n°3 n'ayant pas reçu d'offre, soit le lot n°3 Electricité.
- Signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux :

LOT	Entreprise	Logement communal Offre HT
N°1 – Gros-Œuvre	SOCABAT	101 877.28 €
N°2 – Plomberie CVC	SAMD	17 460.30 €
N°3 – Electricité	Infructueux	
N°4 – Doublage et cloisons	OLIVEIRA ROGEL	27 000.00 €
N°5 – Menuiseries extérieures	SOCABAT	8 595.91 €
N°6 – Revêtements souples	RPSO	7 342.61 €
N°7 – Revêtements durs	OLIVEIRA ROGEL	9 350.00 €
N°8 – Menuiseries intérieures	SOCABAT	36 488.67 €
N°9 – Fumisterie	BATIFEU	7 302.50 €

Délibération : adoptée

Création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault - Consultation directe des entreprises pour le lot infructueux de la consultation n°TPA41215 (N° DE_2026_034)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la CAO et du Conseil Municipal de consulter directement les entreprises pour le lot infructueux relatif à la consultation n°TPA41215.

Pour mémoire, le lot infructueux est le n°3 – électricité.

Après négociation directe avec les entreprises ayant accepté de remettre une offre pour le lot n°3 – électricité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'entreprise AMI Elec pour un devis d'un montant de 12 340.13 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce devis.

Délibération : adoptée

Demande de subvention à la Rénovation énergétique à la Région Occitanie pour le logement communal à la Maison Perrault (N° DE_2026_035)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention à la Région Occitanie au titre de la rénovation énergétique de l'appartement communal à la Maison Perrault.

Madame le Maire précise qu'elle a sollicité les services du SDE 65 pour établir un bilan énergétique pour appuyer la demande de subvention. La classe énergétique B sera atteinte à l'issue des travaux de rénovation de ce logement communal.

Pour rappel :

- Le montant total des travaux relatifs au logement communal, y compris les frais de la maîtrise d'œuvre sont de 272 991.35 € HT.
- Une subvention au titre du FAR 2026 est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 24 000 €.
- Une subvention au titre de la DETR 2026 est accordée par l'Etat à hauteur de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention à la Région Occitanie,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

Délibération : adoptée

Indemnité de stage mensuelle - berger stagiaire (N° DE_2026_036)

Dans le cadre d'une convention de stage relative aux stages pratiques de formation entre d'une part l'E.P.L.E.F.P.A Vic en Bigorre et la commune d'Aulon, la commune accueille un stagiaire du 26/05/2026 au 04/09/2026 Monsieur VAN NUFFELEN Jules.

Cette période de stage en milieu professionnel bénéficiera d'une indemnité de stage mensuelle de 300€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :**

Nouvelle composition du Poste de Commandement de Crise

	Responsables	Suppléants
DOS	Céline CHEMLA	Joelle FORCET
RAC	Joelle FORCET	Julie DUBARRY Laurent LEFLOCH
Pop et ERP	Julie DUBARRY	Philippe GARNIER Joelle FORCET
Voirie	Philippe GARNIER	Laurent LEFLOCH Lucien FOUGA
Interventions Logistiques	Loyann BOY	Lucien FOUGA Philippe GARNIER

- **Réflexion sur l'usage de la Maison de la Nature et sur les futurs bureaux de la RNR :**

Avant d'envisager un changement par rapport à la situation actuelle, le conseil a besoin de :

- Rechercher la synthèse des précédentes expertises
- Chiffrer le prix de nouvelles analyses
- Evaluer le coût d'un démontage éventuel des panneaux en bois

- **Sous location des appartements communaux :**

Les locataires qui souhaitent sous-louer leur logement devront au préalable demander à la mairie une autorisation écrite.

- **Devis pour les travaux sur le caniveau de Lurgues :**

Après comparaison des 2 devis reçus, il a été décidé de confier les travaux à l'entreprise ACCHINI, qui en plus du caniveau, va refaire le parapet du pont du moulin.

- **Devis pour le remplacement de l'armoire du défibrillateur :**

Etant donné le montant du devis (469 € HT), et puisque l'armoire est encore fonctionnelle, il a été décidé de conserver l'armoire actuelle.

- **Point sur le poste de Didier Labadens :**

La Médecine du Travail a convoqué Didier à un RV le 2 juillet 2026 pour discuter des modalités d'une reprise éventuelle de son poste de travail.

- **Présentation de l'Association Le Transfo par Louise Nicolas de Lamballerie**

Louise a récapitulé l'ensemble de son activité depuis son installation à Aulon et a répondu aux questions concernant ses sources de financement.

Elle a également présenté le programme de l'été 2026 qui fera l'objet d'une communication dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 20h30.

Céline CHEMLA
Président de séance

Joëlle FORCET
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_030-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Absents :

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : ONF - Facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique en forêts publiques à compter du 1^{er} septembre 2026 et de la proposition de l'ONF de leur donner mandat pour émettre et déposer les factures relatives à la vente de bois sur Chorus Pro pour le compte de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur Chorus Pro pour le compte de la Commune,
- de conserver en Mairie la facturation relatives aux ventes de bois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_031-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_031

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault - Rapport de la CAO

Madame le Maire présente, conformément au PV de la CAO du 04/06/2026, le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'œuvre pour la création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à :

- Organiser une consultation directe concernant le lot n°3 Electricité.
- Signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux :

LOT	Entreprise	Maison de l'Ecrit Pyrénéen Offre HT
N°1 – Gros-Œuvre	SOCABAT	69 535.15 €
N°2 – Plomberie CVC	SAMD	10 492.43 €
N°3 – Electricité	Infructueux	
N°4 – Doublage et cloisons	OLIVEIRA ROGEL	17 500.00 €
N°5 – Menuiseries extérieures	SOCABAT	7 611.47 €

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026

N°6 – Revêtements souples	RPSO	3 352.02 €
N°7 – Revêtements durs	OLIVEIRA ROGEL	7 750.00 €
N°8 – Menuiseries intérieures	SOCABAT	10 636.07 €
N°9 – Fumisterie	BATIFEU	2 790.22 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_032-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

N°DE_2026_032

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Création de la Maison de l'Ecrit Pyrénéen dans une partie de la Maison Perrault - Consultation directe des entreprises pour le lot infructueux de la consultation n°TPA41215

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la CAO et du Conseil Municipal de consulter directement les entreprises pour le lot infructueux relatif à la consultation n°TPA41215.

Pour mémoire, le lot infructueux est le n°3 – électricité.

Après négociation directe avec les entreprises ayant accepté de remettre une offre pour le lot n°3 – électricité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'entreprise AMI Elec pour un devis d'un montant de 12 766.66 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce devis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_033-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_033

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault - Rapport de la CAO

Madame le Maire présente, conformément au PV de la CAO du 04/06/2026, le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'œuvre pour la création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à :

- Organiser une consultation directe concernant le lot n'ayant pas reçu d'offre, soit le lot n°3 Electricité.
- Signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux :

LOT	Entreprise	Logement communal Offre HT
N°1 – Gros-Œuvre	SOCABAT	101 877.28 €
N°2 – Plomberie CVC	SAMD	17 460.30 €
N°3 – Electricité	Infructueux	
N°4 – Doublage et cloisons	OLIVEIRA ROGEL	27 000.00 €
N°5 – Menuiseries extérieures	SOCABAT	8 595.91 €
N°6 – Revêtements souples	RPSO	7 342.61 €

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026

065-24658042-DE-2026-033-DE
R G H D

N°7 – Revêtements durs	OLIVEIRA ROGEL	9 350.00 €
N°8 – Menuiseries intérieures	SOCABAT	36 488.67 €
N°9 – Fumisterie	BATIFEU	7 302.50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_034-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_034

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Création d'un logement communal dans une partie de la Maison Perrault - Consultation directe des entreprises pour le lot infructueux de la consultation n°TPA41215

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la CAO et du Conseil Municipal de consulter directement les entreprises pour le lot infructueux relatif à la consultation n°TPA41215.

Pour mémoire, le lot infructueux est le n°3 – électricité.

Après négociation directe avec les entreprises ayant accepté de remettre une offre pour le lot n°3 – électricité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'entreprise AMI Elec pour un devis d'un montant de 12 340.13 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce devis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 10/07/2026
065-216500462-DE_2026_035-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_035

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Demande de subvention à la Rénovation énergétique à la Région Occitanie pour le logement communal à la Maison Perrault

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention à la Région Occitanie au titre de la rénovation énergétique de l'appartement communal à la Maison Perrault.

Madame le Maire précise qu'elle a sollicité les services du SDE 65 pour établir un bilan énergétique pour appuyer la demande de subvention. La classe énergétique B sera atteinte à l'issue des travaux de rénovation de ce logement communal.

Pour rappel :

- Le montant total des travaux relatifs au logement communal, y compris les frais de la maîtrise d'œuvre sont de 272 991.35 € HT.
- Une subvention au titre du FAR 2026 est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 24 000 €.
- Une subvention au titre de la DETR 2026 est accordée par l'État à hauteur de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention à la Région Occitanie,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,
Le Maire



Date de transmission de l'acte: 17/07/2026
Date de réception de l'AR: 17/07/2026
065-216500462-DE_2026_036-DE
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES



29/06/2026

N°DE_2026_036

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE ordinaire 29 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	7
Absents	0
Procurations	0
Ayant pris part au vote	7

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Céline CHEMLA.

Présents : Céline CHEMLA, Philippe GARNIER, Joëlle FORCET, Monique BERNIS, Laurent LEFLOCH, Julie DUBARRY, Loyann BOY

Date de la convocation :

Le 19 juin 2026

Date d'affichage :

Le 19 juin 2026

Absents :

Représentés :

Secrétaire de séance : Joëlle FORCET

Objet : Indemnité de stage mensuelle - berger stagiaire

Dans le cadre d'une convention de stage relative aux stages pratiques de formation entre d'une part l'E.P.L.E.F.P.A Vic en Bigorre et la commune d'Aulon, la commune accueille un stagiaire du 26/05/2026 au 04/09/2026 Monsieur VAN NUFFELEN Jules.

Cette période de stage en milieu professionnel bénéficiera d'une indemnité de stage mensuelle de 300€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Céline CHEMLA,

Le Maire

